

~~BX~~

~~1408~~

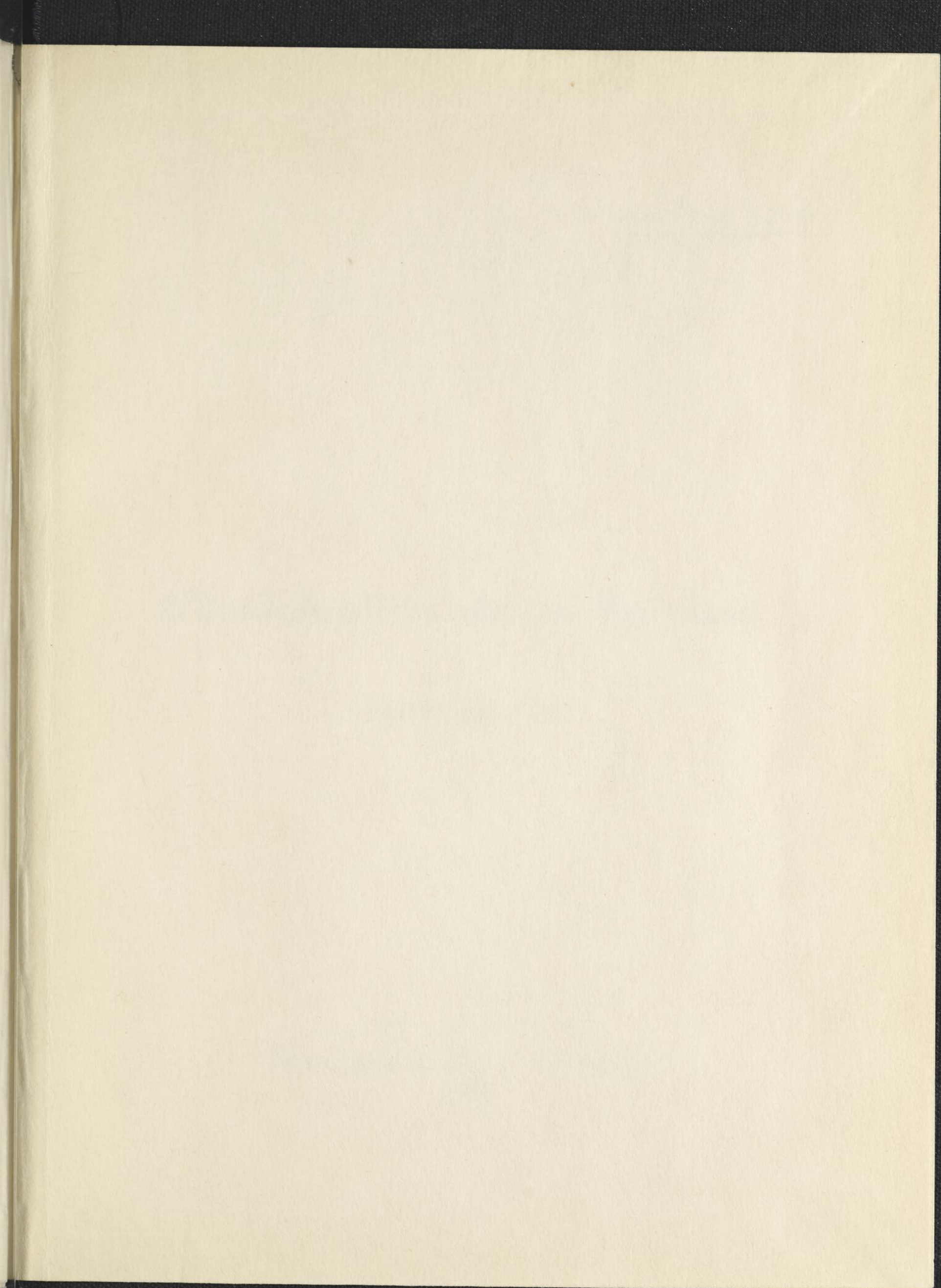
~~R62~~

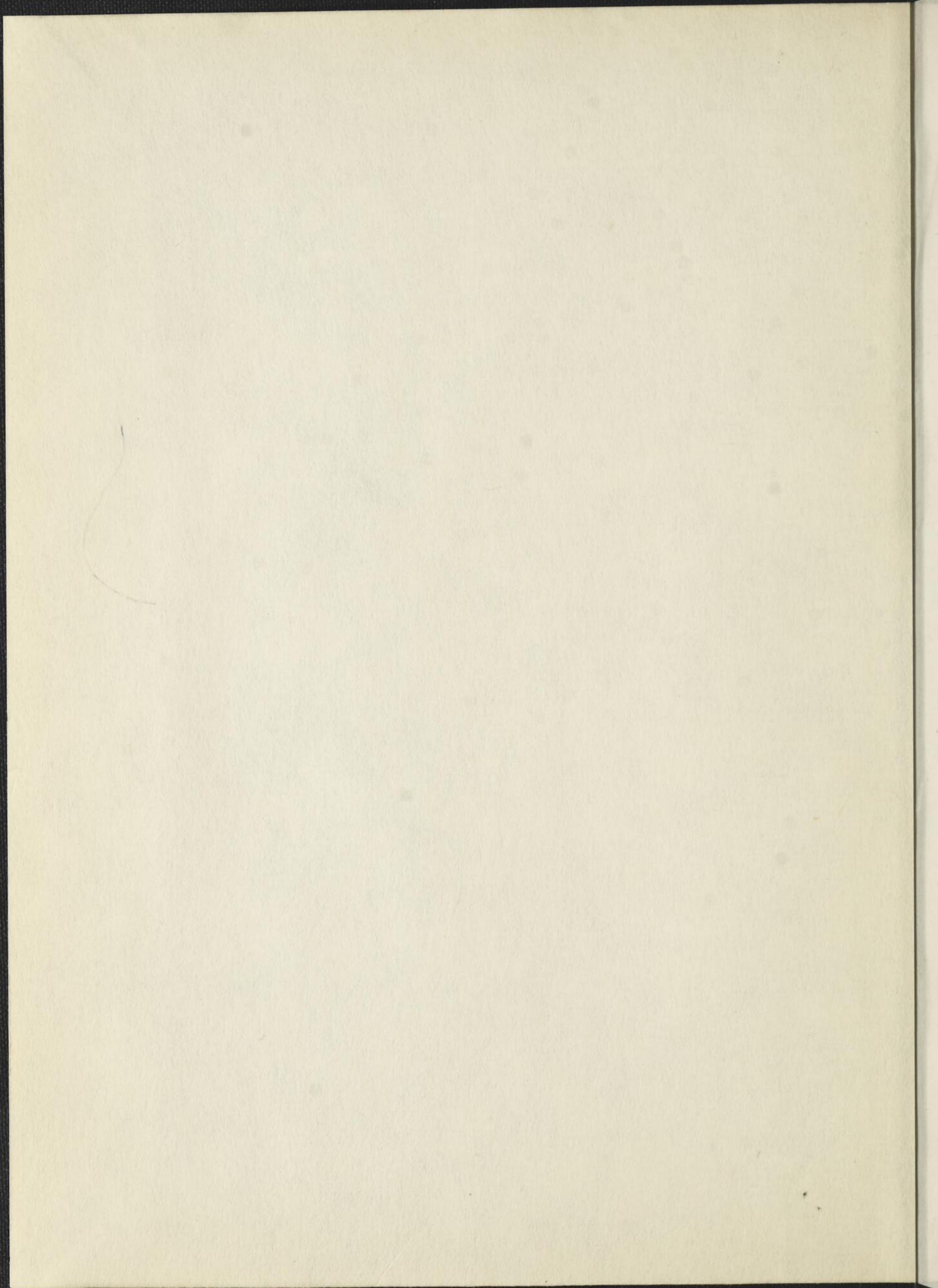
~~1948~~

COLLECTION
FRANCO-AMERICANA
(GABRIEL NADEAU)



Bibliothèque Nationale du Québec





ADOLPHE ROBERT

**L'Inviolabilité de la Paroisse
Nationale**

5813

MANCHESTER, NEW HAMPSHIRE
1948





Dans le parler populaire, elle s'appelle: TOUCHEZ-Y PAS. — Seul le Pape a le droit de la fonder, la changer, la dissoudre. — "Quoique tous les catholiques aient la même foi, la même religion et les mêmes aspirations, la langue est une cause raisonnable de séparation pour le culte public."

(Mgr Williams, archevêque de Boston)

D'après THE OFFICIAL CATHOLIC DIRECTORY (Anno Domini 1947 — P. J. Kenedy & Sons, New York), il y a dans les huit diocèses de la Nouvelle-Angleterre, soit Boston, Burlington, Fall River, Hartford, Manchester, Portland, Providence et Springfield, 1416 paroisses, dont 178 sont régulièrement constituées en paroisses nationales franco-américaines; 107 sont mixtes avec desservants de langue française; 142 sont aussi mixtes avec desservants de langue anglaise. Au total, les Franco-Américains sont groupés dans 427 paroisses, représentant 30.1 pour-cent de toute l'organisation paroissiale dans les huit diocèses mentionnés. Ces statistiques ne sont pas inventées, puisque tirées d'une source reconnue comme officielle. Quant aux paroisses elles-mêmes, nous les avons comptées une à une. Et le tout représente l'oeuvre de moins de cent ans, (1851-1948).

On sait ce qu'il faut entendre par une paroisse dite nationale: c'est celle où la desserte et l'enseignement de l'Évangile se font dans la langue maternelle des fidèles.

Par paroisses mixtes franco-américaines, il faut entendre celles qui sont desservies par un prêtre franco-américain et où les

fidèles sont en majorité de notre nationalité, mais où le prêtre est tenu de s'exprimer dans les deux langues, du haut de la chaire, pour le bénéfice de cette portion du troupeau qui ne comprend pas le français.

Enfin, par paroisses mixtes, l'on désigne telles de ces paroisses où les Franco-Américains, bien qu'en nombre respectable, ne constituent pas la majorité des fidèles.

* * *

Sur les origines de la première paroisse franco-américaine en Nouvelle-Angleterre, il faut remonter jusqu'en 1838, alors que les Acadiens, fuyant la persécution de 1755, avaient traversé la frontière et s'étaient établis dans les limites du Madawaska, où ils furent rejoints dans la suite par des Canadiens-Français. Ils érigèrent à Van Buren l'église Saint-Basile, laquelle fit primitivement partie du diocèse de Québec, puis du diocèse de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, pour ensuite être rattachée au diocèse de Portland.

Mais la première paroisse spécifiquement franco-américaine fut fondée en 1851, par l'abbé Joseph Quevillon: c'est celle de Saint-Joseph, à Burlington, avec l'approbation de Mgr de Goesbriand, qui, dans une lettre publiée dans LE PROTECTEUR CANADIEN, de St. Albans, avait déclaré:

"Dieu dans Sa providence, veut que les nations soient évangélisées, au moins généralement, par des apôtres qui parlent leur langue, qui connaissent leurs habitudes, leurs dispositions; que les nations soient évangélisées par des prêtres de leur nation....qu'on donne des missionnaires canadiens aux Canadiens."

L'exemple donné par Mgr de Goesbriand a donc été imité, par ses continuateurs dans l'épiscopat de la Nouvelle-Angleterre.

puisque de 1851 à 1948, 178 paroisses dites nationales ont été établies pour la conservation de la foi chez les Franco-Américains. Aussi, Mgr J. J. Williams, archevêque de Boston, pouvait-il dire, le 4 décembre 1887, lors de la bénédiction de l'église Saint-Jean-Baptiste, de Lynn:

"Quoique tous les catholiques aient la même foi, la même religion, et les mêmes aspirations, la langue est une cause raisonnable de séparation pour le culte public.....Maintenant que vous êtes chez vous, servez Dieu et soyez de bons chrétiens comme vous l'étiez dans les divers pays d'où vous venez, en conservant les belles traditions de vos pères."

Cette ligne de conduite reçut d'ailleurs l'approbation indirecte du Saint-Siège, si l'on se rappelle qu'au cours de l'hiver de 1888-1889, Sa Sainteté Léon XIII avait écrit aux évêques et archevêques des Etats-Unis dans les termes suivants, touchant la situation religieuse des Italo-Américains:

"Nous avons décidé d'envoyer chez-vous plusieurs prêtres italiens qui soient à même de soulager leurs nationaux en parlant la langue, de les instruire de la doctrine de la foi et des préceptes ignorés ou négligés de la vie chrétienne, d'exercer auprès d'eux l'administration salutaire des sacrements, d'élever la génération croissante dans la religion et dans les sentiments d'humanité, d'être enfin utiles à tous par le conseil et l'assistance et de leur venir en aide par les soins du ministère sacerdotal".

Pour bien marquer l'importance que Rome attache à cette question des paroisses nationales, il suffira de noter ici qu'elle s'est réservée, d'après le nouveau Droit canonique, de décider de leur établissement à l'avenir et nul, si ce n'est le Saint Siège.

n'a le droit de dissoudre une paroisse nationale ou même d'en altérer le caractère.

Aussi convient-il de prendre avec un gros grain de sel les allégués de ceux qui prétendent avoir reçu l'approbation des autorités ecclésiastiques (???) pour transformer une paroisse à fondation strictement franco-américaine en une paroisse mi-anglaise, mi-française. Il est plutôt dans l'ordre de présumer que l'on veut placer le Saint-Siège devant le fait accompli, en invoquant "le bien des âmes", les facilités du ministère paroissial, etc. Il est assurément douteux qu'un évêque voudrait prendre sur lui-même, en contravention avec les prescriptions spécifiques du Droit canonique, soit de fonder une nouvelle paroisse nationale, soit d'en dissoudre une déjà existante ou même d'en changer l'orientation culturelle. D'ailleurs, quiconque est autorisé par son évêque à modifier le caractère d'une paroisse devrait en fournir la preuve. Cela éviterait des doutes injustes et fixerait les responsabilités. Rien de tel que la franchise et la vérité en ces matières.

Quant à l'argument que la tendance du Saint-Siège est de ne plus favoriser l'érection de paroisses nationales, il n'a de valeur que dans l'esprit de ceux qui n'en veulent pas. Même après la promulgation du nouveau Droit canonique, Son Excellence Mgr Peterson, a fondé deux paroisses nationales dans son propre diocèse de Manchester et ce, avec la permission de Rome, naturellement.

* * *

Il ne faudrait pas croire cependant que l'établissement des paroisses nationales s'est fait tout seul, sans opposition. Dès

1889, au premier congrès catholique de Baltimore, il avait été déclaré dans une des résolutions que

“.....l'Eglise catholique ne connaît ni nord, ni sud, ni ouest, ni est, ni race, ni couleur.”

Mais comme le fait remarquer J.-P. Tardivel, dans son ouvrage LA SITUATION RELIGIEUSE AUX ETATS-UNIS, c'est là partir d'un principe radicalement faux. Car

“l'Eglise connaît et le nord et le sud, et l'est et l'ouest, ainsi que toutes les nationalités et toutes les races, au lieu d'ignorer tout cela, comme le prétendent les américanisants. Elle embrasse tous les peuples, elle les aime tous d'un même amour maternel. Et si saint Paul a dit qu'“il n'y a plus ni Juifs, ni Grecs”, c'était pour marquer, non pas que les nationalités avaient disparu avec la venue du Christ — puisque dans le même verset il déclare qu'“il n'y a plus d'hommes ni de femmes”, — mais que tous ont part à la même grâce et ne forment plus qu'un seul corps mystique dont Jésus-Christ est le chef.”

L'opposition traduite par le congrès de Baltimore se manifesta particulièrement dans les incidents de Fall River, Danielson, North Brookfield, etc. Nous ne les citons ici que pour mémoire, sans appuyer, seulement pour démontrer que nous tenons à garder aujourd'hui ce qui nous a coûté si cher, de toutes façons.

* * *

Il n'est pas un historien qui ne reconnaisse le rôle de la paroisse dans la conservation du caractère national canadien-français. Catholiques comme protestants sont d'accord sur ce point, et Francis Parkman a résumé la pensée de tous lorsqu'il a écrit:

“Une grande institution se détache en plein relief sur le tableau de l’histoire du Canada: c’est l’Eglise de Rome. Plus encore que la puissance royale, elle a modelé le caractère et préparé les destinées de cette colonie. Elle a été sa nourrice et, pour tout dire, sa mère.”

En ce qui concerne la paroisse franco-américaine proprement dite, un écrivain de chez-nous l’appelle: “*le chef-d’oeuvre des Franco-Américains*”. (Josaphat Benoit, L’AME FRANCO-AMERICAINE).

Or, un chef-d’oeuvre, on ne le change pas, on ne l’altère pas; on le conserve précieusement, jalousement, avec amour. Dans le parler populaire, ça s’appelle: TOUCHEZ-Y PAS. Aussi considère-t-on comme une sorte de profanation, sans parler d’un mauvais exemple et d’une invitation au défaitisme, que l’on transforme une paroisse nationale en une paroisse mixte. Agir ainsi, c’est fouler aux pieds des droits acquis; c’est ignorer les sacrifices de ceux qui se sont saigné à blanc pour fonder ces paroisses; c’est mettre au rancart les principes qui ont été la source de vie de nos institutions; c’est tarir la générosité des fidèles pour les oeuvres de l’Eglise; c’est éloigner de celle-ci les âmes tièdes qui se raccrochent à ce motif pour n’y plus mettre les pieds; c’est employer pour des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été données, les aumônes des fidèles; c’est faire obstacle au développement futur de nos oeuvres de presse et de nos sociétés nationales. Et voilà pour ce que l’on peut appeler les répercussions immédiates.

Mais il y a aussi des répercussions plus lointaines qui, celles-là, atteindront les générations futures et que dans un de ses discours politiques, Machiavel décrivait ainsi:

“Les changements de religion et de langue étouffent la mémoire des choses.”

La mémoire des choses, c'est le souvenir du passé, c'est le nom que l'on a reçu de son père et que l'on a le devoir de transmettre intact à ses enfants; la mémoire des choses, ce sont les sacrifices consentis par nos devanciers en terre américaine pour établir nos paroisses, nos écoles, nos sociétés, nos journaux, nos hôpitaux, nos orphelinats, etc; la mémoire des choses, c'est notre vie de famille, avec ses coutumes, ses traditions, ses légendes transmises de génération en génération par des lèvres pieuses à des oreilles attentives à les recueillir; la mémoire des choses, ce sont les chansons au moyen desquelles nos mères nous ont endormis sur leurs genoux; la mémoire des choses, ce sont les prières apprises au foyer, à l'école, au sanctuaire; la mémoire des choses, c'est la connaissance des hauts faits de notre triple histoire, française, canadienne et américaine; la mémoire des choses, c'est toute cette poésie populaire dont nos masses sont pétries et dont notre langue est le véhicule; la mémoire des choses, c'est enfin la continuation dans une civilisation qui nous est propre et la marche en avant de la culture franco-américaine.

Est-ce tout cela que l'on veut étouffer?

Est-ce une rupture entre le passé et le présent que l'on cherche?

Si oui, nous disons aux uns: cessez votre travail de termites.

Et aux autres, qu'ils se rappellent l'appel direct lancé aux Franco-Américains par feu le Cardinal Villeneuve, dans son discours de Boston, en 1938:

“Votre langue française est un capital.

Exploitez-le pour en enrichir la valeur américaine.

Exploitez-le pour démontrer votre fidélité française.

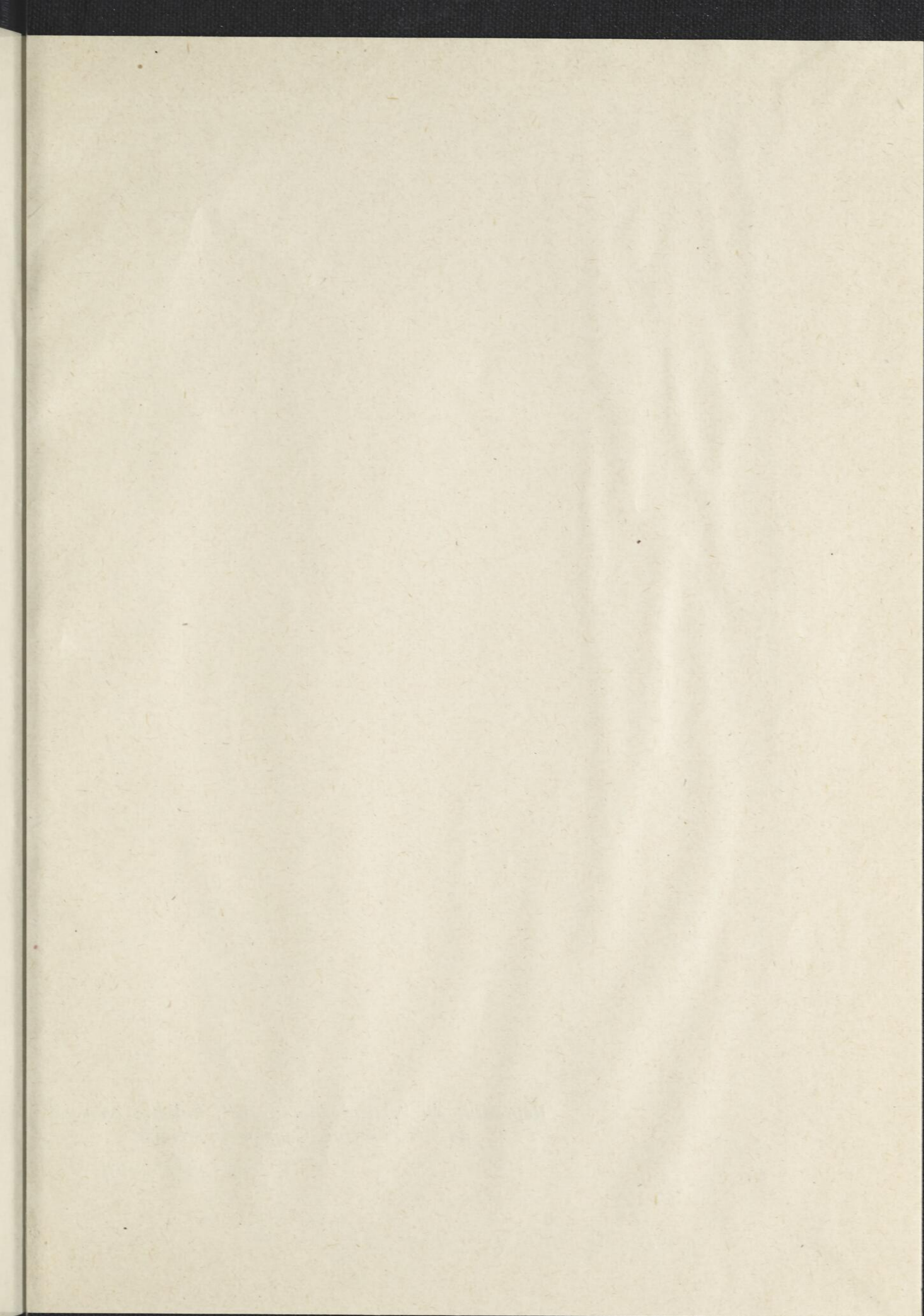
Exploitez-le pour le service de la civilisation humaine.

Exploitez-le pour soutenir et protéger votre conservation religieuse.

Exploitez-le parce que c'est pour vous un droit et aussi un devoir.”

Et pour tout résumer d'un mot: TENEZ.

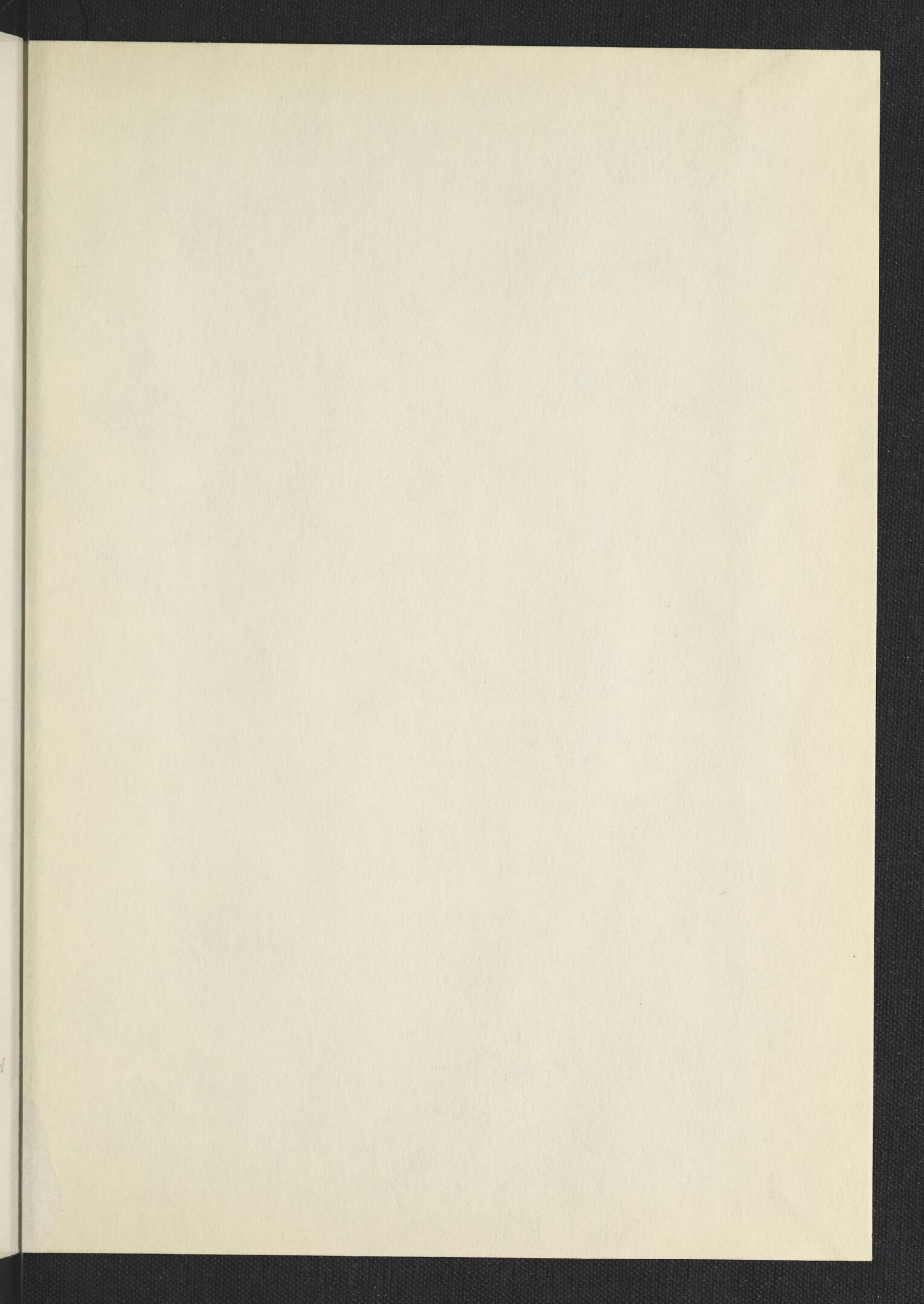
Adolphe ROBERT

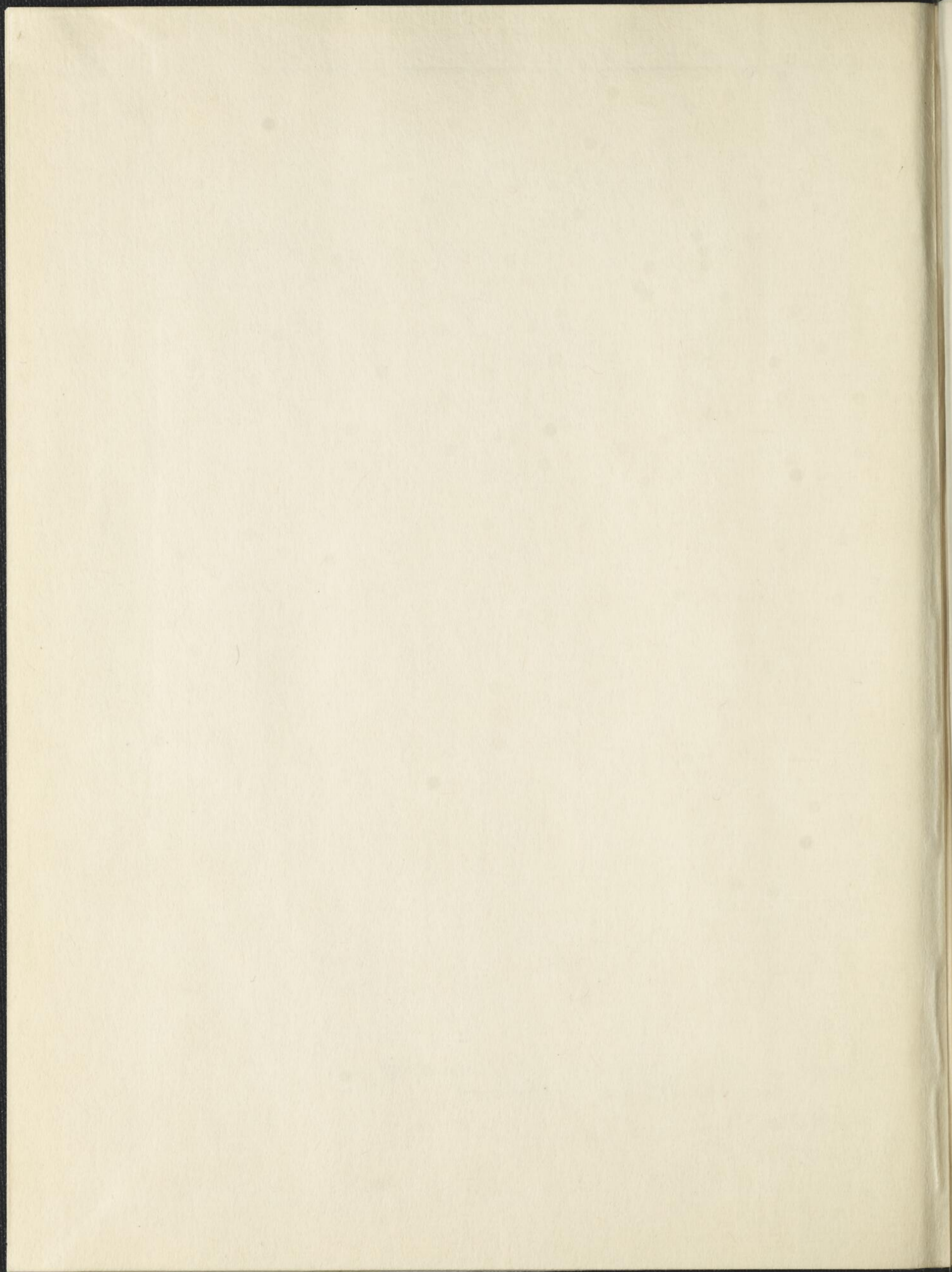


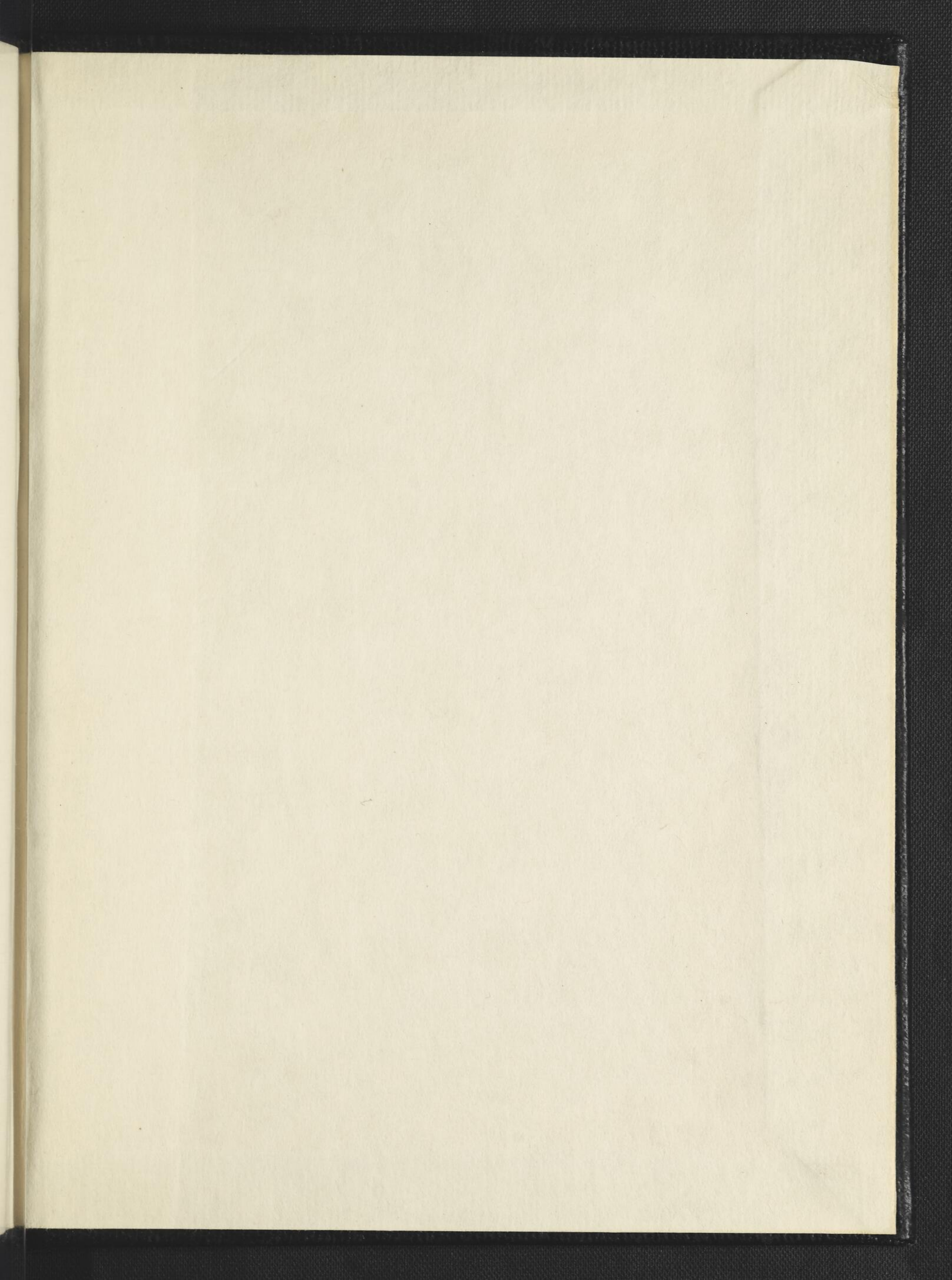
Reproduit du "Canado-Américain", bulletin mensuel
de l'Association Canado-Américaine.

juin 1948

le 8 avril 1948







BNQ



C000260790